



## **Gaz moins cher ensemble :**

**Ensemble, nous avons obtenu la meilleure offre  
pour les habitants du Languedoc Roussillon et de  
l'Hérault**

**Montpellier  
le 26/11/2013**

# GAZ MOINS CHER ENSEMBLE: Une campagne arrivée à point nommé !

---

➤ **Les résultats alarmants du baromètre 2013 du Médiateur National de l'Énergie (MNE) et de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE)**  
*(publiés le 14 novembre)*

- **Les tarifs : encore et toujours la principale préoccupation des Français:**
  - 79% des Français font des tarifs de l'énergie un sujet de préoccupation
  - 67% des Français estiment en effet que leurs factures d'énergie représentent une part importante des dépenses totales du foyer, les consommateurs de gaz y étant encore plus sensibles (74%)
  
- **Une précarité énergétique qui grandit encore**
  - 44% des foyers ont restreint leur chauffage au cours de l'hiver dernier pour ne pas avoir de factures trop élevées (vs. 42% en 2012)
  - 5% des Français reconnaissent avoir rencontré des difficultés pour payer certaines factures d'électricité ou de gaz" (vs. 11% en 2012)

➤ **Un tarif régulé explosif:**

En novembre une augmentation moyenne de 0,5% du tarif réglementé de vente du gaz qui s'inscrit dans une hausse des tarifs sur les deux dernières années de 9,5% (Octobre 2011/2013).

# GAZ MOINS CHER ENSEMBLE :

## Rappel du calendrier



### CALENDRIER

- Inscriptions du 15 octobre au 25 novembre : **plus de 2000 héraultais et plus de 4000 languedociens** inscrits sur les 142000 inscrits nationaux. Un vrai succès quantitatif!
- 26 novembre : dévoilement de l'offre finale (déterminée en fonction du nombre d'inscrits)
- Du 7 décembre au 31 janvier 2014 : phase de conversion. Chaque inscrit reçoit une offre personnalisée à laquelle il est libre de souscrire ou non. Une limite de 100 000 souscripteurs afin que le changement de fournisseur se fasse dans les meilleures conditions possibles.



# GAZ MOINS CHER ENSEMBLE :

## Profil des inscrits de l'Hérault et du Languedoc Roussillon

---

- Une campagne qui répond vraiment aux attentes de tous les consommateurs:
  - **73 %** de non membres (ni adhérent/ni abonné)
- Le tarif régulé du gaz délaissé:
  - **71 %** des inscrits sont au tarif régulé
- Une méconnaissance du marché:
  - **21 %** déclarent ignorer s'ils sont au tarif régulé (dont **12 %** abonnés à EDF!!!), ce qui souligne la méconnaissance des français sur la libéralisation des marchés de l'énergie.
- Une consommation annuelle moyenne de **12500 kWh**

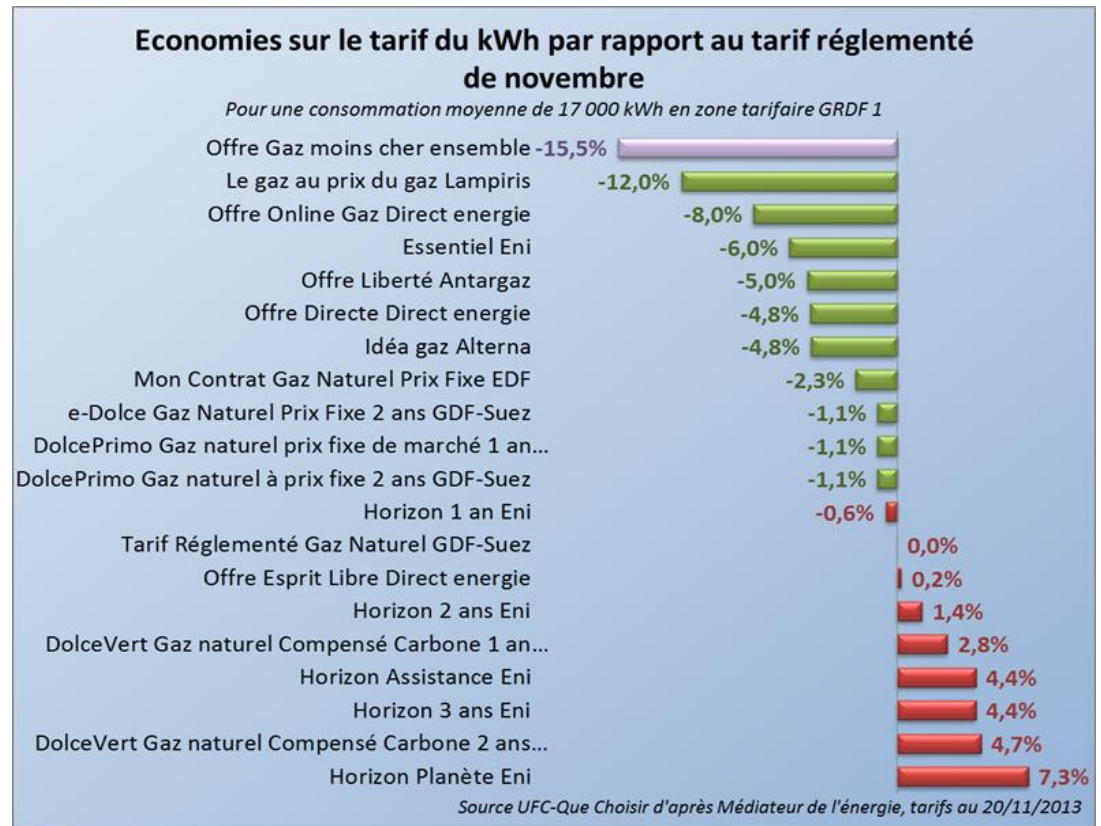
Avec une telle mobilisation et consommation  
**l'offre finale est particulièrement attractive**

# L'OFFRE FINALE (1/3)

## Tarifs : la meilleure offre du marché

**15,5% d'économies par rapport au tarif réglementé du kWh de Novembre**  
**35 euros de remise complémentaire individuelle** (A valoir sur la deuxième facture en cas de facturation bimestrielle, et au bout de 6 mois en cas de facturation annuelle)

Concrètement, pour un ménage **au tarif régulé** ayant une consommation annuelle de 17 000 kWh, l'économie moyenne sur un an est de **190 euros** (remise complémentaire incluse) !



**Une moyenne qui peut cacher d'importants écarts selon les villes et les consommations...**

## L'OFFRE FINALE (2/3)

**Tarifs : sur un an, une économie moyenne qui varie selon les communes et la consommation**

Exemple de ville	Economie selon la zone
Montpellier, Nîmes	185 €
Lunel, Bagnols s/ Cèze, Carcassonne	187 €
Agde, Béziers, Alès, Narbonne, Perpignan	189 €
Mauguio, Pont Saint Esprit	191 €
Lodève, Uzès	193 €
Ganges, Anduze, Céret	195 €

**Selon ma consommation, j'économise en moyenne de 108 € à plus de 400€**

	Classe de consommation	Economie moyenne par consommateur
B1/B2I	6 001-10 000 kwh	108 €
	10 001 - 15 000 kwh	149 €
	15 001 - 20 000 kwh	194 €
	20 001 - 25 000 kwh	240 €
	25 001 - 30 000 kwh	286 €
	+ de 30 000 kwh	400 €



## L'OFFRE FINALE (3/3)

Tarifs: Du pouvoir d'achat gagné pour les consommateurs de l'Hérault et du Languedoc Roussillon

---

Au vu du profil des inscrits, et de l'offre finale, la somme totale que les habitants peuvent récupérer s'élève à pas moins de :

**400.000 € pour ceux de l'Hérault**

**760.000 € pour ceux de la Région**



# L'OFFRE FINALE

## Un contrat sûr, protecteur des consommateurs

---

### ➤ **Respect des recommandations du MNE et de la CCA**

Les conditions contractuelles doivent respecter aussi bien les textes en vigueur que les recommandations émanant des autorités administratives compétentes en la matière (Médiateur National de l'Énergie, Commission des Clauses Abusives).

### ➤ **Responsabilité unique**

Le fournisseur est non seulement le seul interlocuteur mais aussi le seul responsable vis-à-vis du Client. Il ne peut renvoyer ce dernier vers le distributeur d'énergie.

### ➤ **Facturation**

- Relevés de consommation : le Fournisseur devra tenir compte des auto-relevés transmis par le Client entre les périodes de relevés du Distributeur.
- Établissement de la facture : le Client pourra obtenir une facture bimestrielle basée sur sa consommation réelle, cela grâce à l'auto-relevé s'il transmet tous les deux mois au Fournisseur un auto-relevé avant une date précisée au contrat.
- Divergence relevé du Distributeur - Auto-relevé : le Fournisseur ne pourra rejeter de sa propre initiative un index résultant d'un auto-relevé pour incohérence avec l'historique de consommation et y substituer un index calculé par ses soins. Il pourra seulement inviter le Client, à transmettre tout élément permettant de confirmer l'auto-relevé.
- Contestation de facture : en cas de contestation d'une ou plusieurs factures, le Fournisseur s'engage à permettre au Client de ne régler que le montant non contesté de la facture.

### ➤ **La maîtrise de la consommation énergétique**

Le fournisseur doit informer, de manière lisible, les Clients de la nécessité d'adopter une consommation sobre en énergie, et les moyens simples et concrets d'y parvenir, en se référant au besoin aux recommandations de l'ADEME.

---





# L'OFFRE FINALE

## Un traitement des réclamations associant l'UFC-Que Choisir

---

### ➤ La procédure type

- Les réclamations peuvent être adressées directement au fournisseur ou via la Fédération
- Le fournisseur accuse réception de toute réclamation sous 2 jours
- L'accusé réception rappelle tous les recours amiables possibles pour le consommateur (UFC-QC, MNE) ainsi que sa possibilité à tout moment d'ester en justice
- La réponse doit être apportée par le fournisseur sous 30 jours

### ➤ En cas de réclamation non satisfaite

- Toute réponse à la réclamation non satisfaite du Client, sera d'abord transmise à l'UFC-Que Choisir, qui en cas de désaccord sur son contenu pourra, se rapprocher du client pour l'en informer et lui présenter notamment les voies de recours qu'il pourrait mettre en œuvre si le désaccord subsistait



# L'OFFRE FINALE

## Les prochaines étapes

---

### *PHASE DE SOUSCRIPTION: LE CALENDRIER*

- A compter du 7 décembre: réception par les inscrits de leur **offre personnalisée** indiquant le montant estimé de leur facture ( pour les abonnés au tarif régulé, précision de l'économie)
- Les inscrits ont **jusqu'au 31 janvier** pour décider de souscrire ou non à cette offre
- Une fois leur souhait de souscrire exprimé:
  - Renseignements complémentaires demandés au souscripteur afin de générer le contrat
  - Envoi sous 12 jours ouvrés du contrat de fourniture au souscripteur
  - Le souscripteur dispose de 10 jours pour décider ou non de conclure le contrat
  - Dans les 15 jours suivant l'acceptation du contrat, la fourniture de gaz doit être effective



# Conclusion: GAZ MOINS CHER ENSEMBLE :

## Une campagne bel et bien au service de tous les consommateurs

---

### ➤ INTÉRÊT INDIVIDUEL

- **Économie substantielle:** 190 € sur un an pour une consommation de 17000 kWh
- **Sécurité juridique** (contrat négocié par UFC-Que Choisir + implication de la Fédération en cas de réclamation)

### ➤ INTÉRÊT COLLECTIF

- **Animation du marché et stimulation de la concurrence:**
  - Multiplication des offres attractives et campagnes de communication des fournisseurs alternatifs
  - Multiplication à venir de telles opérations: copropriétés; syndicats communaux et interdépartementaux



# ANNEXE

## Décomposition de la facture des ménages chauffés au gaz pour une consommation moyenne annuelle de 17 000 kWh

■ Part abonnement ■ Part consommation ■ Part taxes

